

Circulaire relative au lancement de l'édition 2023 de l'opération *C'est mon patrimoine*

Le Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

à

Mesdames et Messieurs les Préfets

Référence	2023/D/808	MC/SG/MPDOC/2023-003
Date de signature	17 janvier 2023	
Ministère rédacteur	Ministère de la Culture et ANCT	
Objet	Lancement de <i>C'est mon patrimoine !</i> – Edition 2023	
Commande	Pour information et diffusion	
Action(s) à réaliser		
Echéance	Effet immédiat	
Contact utile	basma.fadhloun@culture.gouv.fr	
Nombre de pages et nombre d'annexes/PJ	En PJ, courrier de lancement (3 pages), cahier des charges (3 pages), fiche de candidature (6 pages)	

C'est mon patrimoine ! est une opération d'éducation artistique et culturelle proposant à un public d'enfants et d'adolescents des pratiques artistiques dans les lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires.

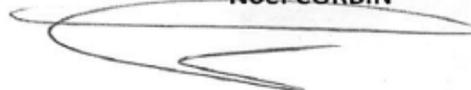
Chaque année, elle offre l'opportunité aux publics cibles des territoires prioritaires, de la politique de la ville, périphériques ou ruraux, de découvrir la diversité des patrimoines, accompagnés d'une pratique artistique exigeante, répondant ainsi à l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Le dispositif est coordonné, au niveau national, par la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) du ministère de la culture, et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Les DRAC, en lien avec les DREETS, sont invitées à décliner le dispositif selon leur stratégie territoriale d'EAC, en choisissant les modalités de mise en œuvre des appels à projets régionaux. Une remontée des projets sélectionnés conjointement est attendue pour le 7 avril 2023.

Veuillez trouver ci-joint le courrier de lancement de l'édition 2023 de l'opération *C'est mon patrimoine !*, son cahier des charges et la fiche de candidature.

Noël CORBIN





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 16 décembre 2022

Le Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Le Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

A l'attention de
Mesdames les préfètes et Messieurs les préfets de Région

Pour

Mesdames des directrices et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités

Objet : Opération d'éducation artistique et culturelle *C'est mon patrimoine !* édition 2023

C'est mon patrimoine ! est une opération d'éducation artistique et culturelle proposant à un public d'enfants et d'adolescents des pratiques artistiques dans les lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires.

Depuis sa création, cette opération connaît un franc succès. Chaque année, elle offre l'opportunité aux publics cibles des territoires prioritaires, de la politique de la ville, périphériques ou ruraux, de découvrir la diversité des patrimoines, accompagnés d'une pratique artistique exigeante, répondant ainsi à l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

A cet effet, cette opération est menée conjointement par le ministère de la culture et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Ce sont près de 400 lieux patrimoniaux qui se sont mobilisés en 2022 pour développer, en partenariat avec des acteurs éducatifs, associatifs et culturels des projets qui se sont déroulés sur l'ensemble du territoire, avec une participation élevée des habitants, témoignant une fois de plus du succès du dispositif.

Afin de répondre à l'ambition de *C'est mon patrimoine !*, un cahier des charges national reprend les principaux critères de succès et de suivi de l'opération (cf. annexe).

L'édition 2023 vise à couvrir la diversité des territoires, urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines (monuments, musées, archives, sites archéologiques, architectures et mobiliers de proximité, patrimoines naturels, traditions et savoir-faire d'un territoire par exemple), en les faisant dialoguer avec des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles. Dans la perspective de l'Olympiade culturelle, *C'est mon patrimoine* s'ouvre également cette année aux propositions faisant dialoguer art sport et patrimoine. La priorité reste de susciter l'envie de découvrir et d'accéder à des lieux patrimoniaux dont la fréquentation spontanée par les publics visés rencontre des freins.

Elle tend aussi à développer de nouvelles temporalités :

- Possibilité de dérouler les activités durant l'ensemble du temps extrascolaire, sur tous les temps de vacances scolaires (pas uniquement sur la période estivale) ou jours isolés dans l'année (mercredis, samedis).
- Mise en avant des temps de restitution des projets, ouverts à tous les publics, par exemple en lien avec des opérations nationales telles que les Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Journées européennes de l'archéologie

Afin de décliner cette opération dans vos stratégies régionales de mobilisation pour l'éducation artistique et culturelle, la jeunesse et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les crédits ministériels destinés à soutenir cette opération sont, comme c'est le cas depuis 2018, entièrement déconcentrés :

- Les crédits dédiés à cet effet pourront relever des crédits du programme 361 pré-notifiés par le ministère de la culture ;
- Il sera procédé à la notification des crédits du programme 147 dédiés, auprès des R-BOP, au titre de l'année 2023 en début d'année prochaine, avec l'ensemble des crédits déconcentrés du programme.

C'est mon patrimoine ! vise toujours un objectif minimal de 60% de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, apprécié au niveau de chaque région. Les crédits du programme 147 doivent être mobilisés pour permettre l'accueil des publics issus de ces quartiers prioritaires et les projets soutenus devront être rattachés au volet culture des contrats de ville concernés afin de les valoriser.

C'est mon patrimoine ! est une opération favorisant la mixité sociale à destination de la jeunesse, les DRAC et les DREETS, en lien avec les DRAJES au regard de la nouvelle organisation territoriale, doivent mobiliser les crédits de droit commun afin de cofinancer les actions en vue de favoriser cette mixité.

Dans le cadre de leurs commissions communes, il est laissé aux directions régionales le choix des modalités de mise en œuvre des appels à projets régionaux et d'information des potentiels porteurs de projet, ainsi que de gestion des candidatures. Une fiche de candidature, à destination des porteurs de projets, récapitulant les points clés du cahier des charges, vous est transmise, à titre indicatif, en annexe.

En raison du caractère déconcentré du processus d'appel à projets, les directions régionales peuvent, si elles le souhaitent, réunir plusieurs fois par an leurs commissions communes, selon leur propre calendrier et intégrer les projets dans certaines conventions pluriannuelles avec des opérateurs.

Nous vous demandons une remontée des projets que vous avez validés, de façon partenariale, au plus tard le 7 avril 2023. Le respect de cette échéance permet de préparer à votre attention un bilan et une synthèse nationale des actions mises en œuvre, ainsi qu'une communication destinée à assurer le développement de cette opération sur l'ensemble du territoire national.

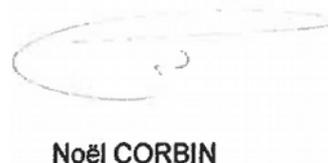
Nous vous remercions de votre implication, ainsi que celle de vos services, dans ce dispositif important pour la découverte des patrimoines et des pratiques artistiques par les jeunes de nos territoires.

Le Directeur général de l'Agence nationale de
la cohésion des territoires



Stanislas BOURRON

Le délégué général à la transmission, aux
territoires et à la démocratie culturelle



Noël CORBIN

Annexes :

- Cahier des charges
- Fiche de candidature, à titre indicatif

Cahier des charges *C'est mon patrimoine ! 2023*

L'opération « *C'est mon patrimoine !* » a été lancée en 2005 par le Ministère de la culture (« *Les Portes du temps* »). Elle est organisée en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'accès à l'offre culturelle des personnes qui en sont les plus éloignées et de participation à la vie culturelle.

Le contexte et les objectifs

Les patrimoines (architecture, musées, monuments, archéologie, patrimoine immatériel, paysages, archives, etc.) sont présents sur l'ensemble des territoires et s'inscrivent dans une proximité étroite avec les habitants.

S'appuyant sur l'intervention d'artistes, de scientifiques, de professionnels de la culture, des métiers du patrimoine, de la médiation, de l'éducation et du lien social et impliquant une pratique artistique, *C'est mon patrimoine !* doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

C'est mon patrimoine ! contribue à l'émancipation et l'épanouissement des jeunes par les arts et la culture, et repose sur les trois piliers de l'EAC que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique.

A ce titre, cette opération a vocation à s'inscrire dans l'ensemble des contractualisations territoriales visant le développement culturel, qu'il s'agisse du volet culturel des contrats de ville, des contrats de ruralité, des Cités éducatives ou des conventions territoriales d'éducation artistique.

L'édition 2023 vise à couvrir la diversité des territoires, urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines (monuments, musées, archives, sites archéologiques, architectures et mobiliers de proximité, patrimoines naturels, traditions et savoir-faire d'un territoire par exemple), en les faisant dialoguer avec des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles. Dans la perspective de l'Olympiade culturelle, *C'est mon patrimoine* s'ouvre également cette année aux propositions faisant dialoguer art sport et patrimoine. La priorité reste de susciter l'envie de découvrir et d'accéder à des lieux patrimoniaux dont la fréquentation spontanée par les publics visés rencontre des freins.

Elle tend aussi à développer de nouvelles temporalités :

- Possibilité de dérouler les activités durant l'ensemble du temps extrascolaire, sur tous les temps de vacances scolaires (pas uniquement sur la période estivale) ou jours isolés dans l'année (mercredis, samedis).
- Mise en avant des temps de restitution des projets, ouverts à tous les publics, par exemple en lien avec des opérations nationales telles que les Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Journées européennes de l'archéologie

Les projets

Les bénéficiaires :

L'opération est destinée aux jeunes de 6 à 18 ans.

Les projets visent l'ensemble des territoires prioritaires, dont les territoires ruraux, mais doivent, pour

bénéficiaire du financement spécifique des crédits politiques de la ville, concerner au moins 60% de jeunes issus des quartiers politiques de la ville.

Les parents et les familles peuvent être associés à la réalisation du projet, dans le cadre des centres sociaux. Dans le cadre de partenariats avec des structures d'accueil, l'opération est également ouverte aux jeunes placés sous-main de justice, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux réfugiés et migrants.

Les caractéristiques du projet :

Le projet repose sur la co-construction entre au moins deux partenaires : une structure culturelle et un partenaire éducatif ou social.

Les activités se déroulent sur un site patrimonial (ou plusieurs) et/ou consistent en pratiques relevant de traditions et savoir-faire d'un territoire. Le projet peut être porté juridiquement par l'établissement patrimonial ou l'un de ses partenaires.

Le projet repose sur plusieurs financements (collectivités territoriales, mécénat, etc.). Il est rappelé que les subventions de l'État ne peuvent couvrir plus de 80 % du budget prévisionnel du projet.

Pour les structures ayant participé en 2022, l'attribution d'une subvention au titre de 2023 est conditionnée par la présentation d'un bilan et n'est pas automatiquement reconduite.

Le projet doit mentionner le type de patrimoine concerné et la pratique artistique et culturelle associée. Une attention particulière est portée à la qualité de la médiation mise en œuvre, laissant toute leur place à la créativité et à l'innovation, pour proposer une activité éveillant la curiosité des participants et leur donnant envie de renouveler l'expérience.

Une formation préalable est attendue pour chaque projet à destination des différents acteurs, notamment les animateurs encadrant les jeunes. Cette formation peut être dispensée par l'établissement patrimonial, par une structure d'accueil de jeunes et/ou un réseau d'éducation populaire, dans le cadre d'un seul projet ou pour un territoire plus vaste et pour plusieurs projets mutualisés.

Les activités se dérouleront durant le temps extrascolaire, ou périscolaire.

Le projet global s'inscrit dans la durée, sur une période d'au moins 7 jours, pour une participation à la journée ou sous forme de stage de plusieurs jours. Des demi-journées peuvent être programmées, à condition que chacun des participants soit bénéficiaire d'un minimum de 2 demi-journées.

Les parents et les familles sont associés à la réalisation du projet, notamment lors de la phase de restitution, et un pass ambassadeurs est offert à chaque jeune afin qu'il puisse revenir dans l'établissement patrimonial en famille, avec une gratuité pour 2 personnes de son choix.

Cette restitution, à laquelle sont conviés les familles et les amis, et si possible le grand public, peut prendre une diversité de formes à imaginer avec l'ensemble des partenaires et des participants. Les structures sont encouragées à prévoir un temps de restitution des projets à l'occasion de manifestations nationales du ministère de la Culture (Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Journées européennes de l'archéologie...), afin que les réalisations soient valorisées auprès d'un large public, et que les jeunes impliqués dans l'opération puissent revenir en famille ou avec des amis à cette occasion. La réalisation du projet fera aussi l'objet d'une valorisation sur le site internet de l'établissement patrimonial.

Des exemples de projets, contenus et temporalité, peuvent être retrouvés sur le site internet de l'opération, <https://cestmonpatrimoine.culture.gouv.fr>, dans la rubrique Programme ou dans le dossier de presse (à télécharger).

La sélection des projets

Candidature :

Le dispositif est coordonné, au niveau national, par la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) du ministère de la culture, et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Au niveau régional, il est piloté par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), en collaboration avec les directions départementales de la protection des populations (DDPP) et les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS/PP)

Les candidatures étant gérées à l'échelle régionale, les candidats sont invités à consulter les sites internet de la DRAC et de la DREETS de leur région pour y retrouver les modalités précises de candidature et le calendrier.

Les sites des DRAC sont accessibles à cette adresse :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions>

Les sites des DREETS sont accessibles à cette adresse : <https://dreets.gouv.fr/>

Les candidatures seront examinées par une commission régionale, composée a minima de représentants de la DRAC et de la DREETS, qui se réunira une ou plusieurs fois dans l'année.

Communication :

Les structures dont les projets seront retenus s'engagent à réaliser la saisie sur l'Open Agenda dédié à l'opération des informations concernant leur programme dans les délais impartis, afin que les projets soient valorisés dans le cadre de la communication nationale.

Toute communication réalisée par les organisateurs des projets dans le cadre de *C'est mon patrimoine !* devra mentionner le caractère national de l'opération, reprendre son logo, se baser sur les outils de communication fournis par le ministère de la culture, et mentionner les partenariats nationaux.

Bilans :

1. Dès la fin des activités, un bilan devra être communiqué selon les modalités indiquées lors de la notification de soutien aux projets.
2. De plus, à la fin de l'exercice budgétaire, les bilans et compte-rendu financiers inhérents aux subventions devront aussi être retournés à chacun des partenaires financiers (cf. obligations rappelées dans le formulaire CERFA 12156*06).

L'absence de ces bilans compromettra le renouvellement du soutien l'année suivante.

Il est rappelé aux porteurs de projets que tous les justificatifs et factures relatifs au projet doivent être conservés.



Edition 2023

**Dossier de candidature à envoyer avant
le Aux adresses suivantes**

Département concerné par le projet

Site(s) patrimonial(ux) concerné(s)

Nombre

Liste exhaustive

Type(s) de patrimoine(s) concernés :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Monument | <input type="checkbox"/> Architecture XX labellisée |
| <input type="checkbox"/> Musée de France (sans muséums) | <input type="checkbox"/> Site industriel |
| <input type="checkbox"/> Site archéologique (hors musées) | <input type="checkbox"/> Lieu de culture scientifique et technique incluant muséums |
| <input type="checkbox"/> Archives (Nationales, départementales, intercommunales ou communales) | <input type="checkbox"/> Site naturel et haras |
| <input type="checkbox"/> Patrimoine immatériel | <input type="checkbox"/> Médiathèque / bibliothèque / cinémathèque / artothèque |
| <input type="checkbox"/> Label UNESCO | <input type="checkbox"/> Lieu de spectacle vivant patrimonial (théâtre, opéra) |
| <input type="checkbox"/> Ville ou pays d'art et d'histoire (VPAH labellisé) | <input type="checkbox"/> Maison des illustres labellisée |
| <input type="checkbox"/> Autre petit patrimoine dans espace urbain ou rural (dont petit patrimoine rural non protégé, quartiers entiers, espace public) | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) |

Le porteur de projet

Nom de la structure

Contact du référent pour le projet

Nom

Prénom

Fonction

Adresse courriel

Numéro(s) de téléphone

Adresse postale

Champ d'activité principale de la structure

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Musée de France ou musée national | <input type="checkbox"/> Spectacle vivant |
| <input type="checkbox"/> Autre lieu de conservation / d'exposition | <input type="checkbox"/> Maison des jeunes et de la culture |
| <input type="checkbox"/> Monument historique | <input type="checkbox"/> Structure d'accueil hors temps scolaire de type centre de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Site archéologique | <input type="checkbox"/> Maison de quartier |
| <input type="checkbox"/> Archives (nationales, départementales, municipales) | <input type="checkbox"/> Centre social / socioculturel |
| <input type="checkbox"/> Ville ou Pays d'art et d'histoire (service patrimoine et/ou CIAP) | <input type="checkbox"/> Dispositif ministère de l'éducation nationale (réussite éducative, école de la deuxième chance, école ouverte) |
| <input type="checkbox"/> Valorisation de patrimoine immatériel | <input type="checkbox"/> Éducation / accueil spécialisé |
| <input type="checkbox"/> Bibliothèque / médiathèque, avec ou sans collections patrimoniales | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) |

Le partenaire principal

Nom de la structure

Contact du référent pour le projet

Nom

Prénom

Fonction

Adresse courriel

Numéro(s) de téléphone

Adresse postale

Champ d'activité principale de la structure

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Musée de France ou musée national | <input type="checkbox"/> Spectacle vivant |
| <input type="checkbox"/> Autre lieu de conservation / d'exposition | <input type="checkbox"/> Maison des jeunes et de la culture |
| <input type="checkbox"/> Monument historique | <input type="checkbox"/> Structure d'accueil hors temps scolaire de type centre de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Site archéologique | <input type="checkbox"/> Maison de quartier |
| <input type="checkbox"/> Archives (nationales, départementales, municipales) | <input type="checkbox"/> Centre social / socioculturel |
| <input type="checkbox"/> Ville ou Pays d'art et d'histoire (service patrimoine et/ou CIAP) | <input type="checkbox"/> Dispositif ministère de l'éducation nationale (réussite éducative, école de la deuxième chance, école ouverte) |
| <input type="checkbox"/> Valorisation de patrimoine immatériel | <input type="checkbox"/> Éducation / accueil spécialisé |
| <input type="checkbox"/> Bibliothèque / médiathèque, avec ou sans collections patrimoniales | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) |

Avez-vous d'autres partenaires ? Si oui, précisez

Le projet est-il inscrit dans un contrat local ?

- CLEA (contrat local d'éducation artistique)
- Contrat de ville
- Cité éducative
- PEDT (projet éducatif territorial)
- Autre contrat local (précisez)
- Aucun contrat local

De quelle manière cette inscription dans le contrat local est-elle formulée ?

Actions d'information et de formation, supports pédagogiques, outils d'évaluation prévus

- Afin de définir le projet en amont du dépôt de candidature, rencontres entre les équipes du lieu de patrimoine (équipe scientifique, équipe de médiation) et les équipes des professionnels de l'éducation (service jeunesse, centre de loisirs, association d'éducation populaire, centre social, socioculturel, mjc, etc.)
- Afin de préciser le projet après le dépôt de candidature, rencontres entre les équipes du lieu de patrimoine (équipe scientifique, équipe de médiation) et les équipes des professionnels de l'éducation (service jeunesse, centre de loisirs, association d'éducation populaire, centre social, socioculturel, mjc, etc.)
- Session de formation réalisée par l'établissement patrimonial à destination des accompagnateurs / encadrants
- Session de formation réalisée par la structure éducative à destination des accompagnateurs / encadrants
- Guide de préparation à la visite destiné aux accompagnateurs / encadrants / responsables de structures
- Guide de préparation à la visite destiné aux jeunes
- Support de visite (usage sur place) destiné aux accompagnateurs / encadrants / responsables de structures
- Support de visite (usage sur place) destiné aux jeunes
- Autre support pédagogique réalisé par l'établissement patrimonial
- Autre support pédagogique réalisé par la structure éducative
- Autre action d'information ou de formation
- Questionnaire d'évaluation / enquête auprès des jeunes
- Questionnaire d'évaluation / enquête auprès des accompagnateurs / encadrants / responsables de structures
- Autre dispositif d'évaluation

Précisez

Durée des activités

Nombre total de jours d'activités

(nombre de jours pendant lesquels la structure accueille des jeunes)

Temps de présence des jeunes

(nombre de jours pendant lesquels chaque jeune est présent)

Période(s) d'activités

Vacances de printemps

Vacances d'été - mois de juillet

Vacances d'été - mois d'août

Vacances d'automne

Inscription dans le plan mercredi

Les mercredis ou samedis

Dates prévisionnelles

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) concerné(s)

architecture

conte

marionnettes

archéologie

culture scientifique,
technique et industrielle

mime

arts décoratifs et arts
appliqués

danse

musique

arts de la rue

dessin

opéra

arts numériques

design

peinture

arts plastiques

écriture

performance

bande dessinée

gravure

photographie

chant

installation

poésie

cinéma, audiovisuel,
image animée

littérature

sculpture

théâtre

Projet de restitution(s) sur site

Projection de film, vidéo, cinéma d'animation, mapping, etc.

Spectacle vivant, théâtre, lecture, danse, musique, cirque, impliquant les participants aux ateliers sur scène

Spectacle vivant, théâtre, lecture, danse, musique, cirque, sans les participants aux ateliers

Exposition des créations des participants aux ateliers

Pas de restitution sur site

Date(s) prévisionnelle(s) de restitution

Publics attendus (découverte et ateliers, hors restitutions)

Total	
6 à 8 ans	
9 à 12 ans	
13 à 15 ans	
16 à 18 ans (hors accompagnateurs ou adultes en famille)	
adultes accompagnateurs (professionnels ou parents)	
adultes en famille (groupes de centres sociaux)	
habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	
publics en situation de handicap	
publics autres, précisez	

Projet artistique et culturel, déroulé des journées**Artistes (nom, prénom, discipline et observations éventuelles)**

C'est mon patrimoine ! 2023, budget prévisionnel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		C'est mon patrimoine ! Crédits ministère de la culture	
Autres fournitures		C'est mon patrimoine ! Crédits politique de la Ville	
61 - Services extérieurs		Autres demandes de subventions Etat (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités)	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil Régional	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil(s) Départemental(aux)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		Organismes sociaux (CAF, etc., détailler)	
Rémunération des personnels		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		Emplois aidés	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756 - Cotisations	
		758 - Dons manuels - Mécénat	

CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET
Charges fixes de fonctionnement	
Frais financiers	
Autres	

TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
--------------------------	---------------------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et de services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL des contributions volontaires en nature			

Signature du représentant légal du porteur de projet

Nom / prénom : Fonction

Fonction :

Signature du représentant légal du partenaire

Nom / prénom : Fonction :

Fonction :